

Arrêté n° LUZ-AG-26-040  
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
À CHRISTINE CALVO, 1<sup>ère</sup> ADJOINTE

5.4 Délégation de  
fonctions

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Luzech,

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu**, la délibération n° 2026\_2\_2 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

**Vu**, le Procès-Verbal d'élection du Maire et des adjoints parmi les membres du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

**Considérant** que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un adjoint,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est donné délégation de fonction à Mme Christine CALVO, 1<sup>ère</sup> adjointe, chargée de la famille (vie scolaire et périscolaire), de la vie associative et du personnel communal pour exercer les attributions suivantes :

- Relations avec les assistantes maternelles du secteur de LUZECH,
- Relations avec le service "Enfance et Jeunesse" de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble,
- Relations avec les familles et les associations de parents d'élèves,
- Relations avec la Directrice du groupe scolaire de LUZECH,
- Représentante de la Commune de LUZECH au Conseil d'école,
- Activités périscolaires,
- Gestion des impayés cantine et/ou garderie
- Directrice de la publication du journal communal "Lo Tambourinaire",
- Relations avec les associations Luzéchoises,
- Gestion des ressources humaines,
- Relations avec Pôle Emploi, les PEP 46 et la Mission locale,

**Article 2** : Il est également donné délégation à Mme Christine CALVO l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation :

- Courriers et conventions en lien avec le service "Enfance et Jeunesse" de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble,
- Drogations scolaires aux familles des enfants de LUZECH souhaitant être scolarisés hors commune,
- Drogations scolaires aux familles des enfants hors communes souhaitant être scolarisés à LUZECH,

Arrete n° LUZ-AG-26-040  
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
À CHRISTINE CALVO, 1<sup>ère</sup> ADJOINTE

5.4 Délégation de  
fonctions

- Courriers et convocations en lien avec les impayés cantine et/ou garderie,
- Bon à tirer pour l'édition et l'impression du journal communal,
- Conventions d'occupation de salles communales par les associations,
- Arrêtés relatifs à la carrière et aux absences des agents stagiaires et titulaires communaux,
- Contrat de travail et avenants des agents contractuels,
- Conventions avec Pôle Emploi, la Mission locale et les PEP 46,
- Documents relatifs aux agents communaux émanant du CDG 46, CNFPT et de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du vignoble,
- Courriers aux agents communaux,

La signature par Mme Christine CALVO des pièces et actes devra être précédée de la formule suivante : "Par délégation du Maire".

**Article 3** : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

**Article 4** : Le Maire de LUZECH, la Secrétaire Générale des services et Madame la Trésorière du SGC de GOURDON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète du Lot.

Notifié à LUZECH,  
le 21/03/2026

Fait et publié à LUZECH,  
le 20 mars 2026.

L'adjoint au Maire

Le Maire,

Christine CALVO

Bernard PIASER



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE LUZECH" around the top edge and "46140 (Lot)" around the bottom edge. There are two small stars on either side of the bottom text.